

Informations Autriche de A à Z

FTI Service

Comme vous vous rendez en Autriche par vos propres moyens, il n'y a pas un de nos représentants dans les hôtels. En cas d'urgence, vous pourrez contacter votre agence de voyages ou notre Service-Center.

Horaires d'ouverture :

Lun – Ven : 09h00 – 16h00 ; Sam et Dim : fermé

Tel : +49-89-25251010

Numéros d'urgence, 24h/24, 7 jours/7

FTI-Autriche	+43 (0) 720 205058
FTI-Allemagne	+49 (0) 89 54220250
FTI-Pays-Bas	+31 (0)20 7038495
FTI-Suisse	+41 (0) 61 5447981

Pension/Tout Compris/Restauration

En formule demi-pension, pension complète ou Tout Compris, les prestations commencent avec le dîner du jour d'arrivée et finissent avec le petit déjeuner du jour de départ. Pour une arrivée tardive à l'hôtel ou un départ très tôt, l'hôtelier n'est pas tenu de servir un dîner ou un petit-déjeuner. Selon la destination et en fonction des horaires de vols, le premier et le dernier repas peuvent ne pas être servis à l'hôtel mais remplacés par ceux servis à bord de l'avion. La formule Tout Compris comprend en général tous les repas en commençant par le dîner pour finir par le petit-déjeuner. Pour profiter pleinement de la formule Tout Compris, vous serez parfois tenus de porter un bracelet ou une carte plastifiée. Il convient d'apporter une précision importante d'ordre général : la formule Tout Compris n'implique pas pour autant que tout est gratuit. Toutes les prestations qui ne sont pas précisées dans le descriptif ne sont pas incluses dans la formule réservée. Les boissons incluses dans la formule sont uniquement des boissons locales. Toutes les boissons importées sont payantes sauf mention dans le descriptif du produit. Pour des raisons de fréquentation en basse saison, les services de restauration mentionnés au programme peuvent être différents ; un repas sous forme de buffet peut être servi à la carte (ou inversement). La demi-pension signifie : petit déjeuner et dîner. La pension complète ne comprend pas les boissons sauf indication contraire sur le descriptif du produit. L'eau en bouteille n'est pas garantie, même dans la formule "Tout Compris" : elle peut être proposée en fontaine ou au verre. Dans la plupart des pays, les hôteliers ne fournissent pas d'eau en carafe. Pour les bébés, l'alimentation ne peut dépendre que de la responsabilité des parents pour d'évidentes raisons liées au respect de conditions nutritionnelles strictes. Il appartient donc à tout parent voyageant avec des enfants en très bas âge d'emporter les denrées et préparations nécessaires à leur alimentation particulière sachant qu'il est extrêmement improbable de trouver, dans de nombreux pays du monde, les produits adaptés auxquels ils sont habitués. Les éventuels frais supplémentaires pour le lit bébé et les repas (selon disponibilité) sont à réserver et à payer directement sur place auprès de l'hôtelier.

Formalités d'entrée

Le respect des procédures d'entrée et de sortie des pays est de la responsabilité de chaque voyageur. Les ressortissants suisses et de l'UE doivent être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité valable. Les inscriptions des enfants dans le passeport des parents ne sont pas valides et ne permettent pas à l'enfant de passer la frontière. Tous les enfants doivent donc disposer (dès la naissance) de leur propre passeport lors de voyages à l'étranger.

Les ressortissants d'autres nationalités devront se renseigner auprès de leur ambassade ou consulat respectif.

Pour les mineurs voyageant seuls ou avec un parent, toutes les informations sont disponibles sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922>

Jours fériés

01 Janvier	Nouvel An
06 Janvier	Fête des rois
06 Avril	Lundi de Pâques
01 Mai	Fête du travail
14 Mai	Ascension
25 Mai	Lundi de Pentecôte
04 Juin	Fête-Dieu
15 Août	Assomption
26 Octobre	Fête Nationale
01 Novembre	Toussaint
08 Décembre	Immaculée Conception
25 Décembre	Noël
26 Décembre	Saint Etienne

Voyager avec des animaux

Pour les chiens, les chats et les furets voyageant entre les Etats membres de l'Union Européenne, un passeport européen pour l'animal de compagnie (un *pet pass*) est obligatoire. Chaque animal doit être clairement identifié par un tatouage ou par une puce électronique. Une carte d'identité doit être délivrée par le vétérinaire avec la mention que l'animal a été vacciné contre la rage.

Informations santé

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin traitant si des vaccinations ou autres précautions sont nécessaires avant votre départ et si vous suivez un traitement particulier. Nous vous recommandons également de vous renseigner auprès de votre médecin, centres médicaux ou des services de vaccination des maladies tropicales afin de prendre connaissance des risques médicaux encourus sur place.

Dans beaucoup de pays, les repas ne sont pas préparés comme chez vous. Pour parer à des troubles digestifs, nous vous recommandons de manger des légumes cuits, des fruits que vous aurez pelés vous-même. Évitez les glaçons et l'eau du robinet et buvez de préférence de l'eau minérale. Si malgré toutes ces précautions vous rencontrez des problèmes, notre représentant vous assistera pour vous trouver une pharmacie ou un médecin. Au sujet du virus Zika, il n'y a à ce jour aucune interdiction pour les ressortissants français et européens de voyager dans les pays concernés dont la liste est évolutive et que vous pouvez consulter sur http://ecdc.europa.eu/en/healthtopics/zika_virus_infection/zika-outbreak/Pages/Zika-countries-with-transmission.aspx. Nous vous invitons à adopter les mesures de protection individuelle contre les moustiques (port de vêtements longs et couvrants, utilisation de répulsifs, de moustiquaires, climatisation...) et plus particulièrement si vous êtes enceinte. N'hésitez pas à consulter la fiche du pays concerné sur www.sante.gouv.fr/le-virus-zika.html.

Aménagement de l'hôtel selon la saison

Il arrive qu'en avant et arrière-saison certains aménagements ou services (piscine, aquapark, mini-club, plage...) soient partiellement ou pas encore mis à disposition des clients. Egalement les horaires d'ouverture des bars, restaurants, discothèques, etc. peuvent être irréguliers et dépendent de la direction de l'hôtel. L'irrégularité des mouvements de groupe, la surcharge des réservations qu'acceptent les hôteliers et la présence de délégations officielles prioritaires, peuvent nous obliger à vous loger dans d'autres hôtels que ceux initialement prévus.

Avec une demande de plus en plus importante, les zones touristiques tendent à s'étendre, ce qui explique l'apparition de chantiers aux alentours des hôtels. Le début des travaux n'est souvent annoncé que très tardivement, il nous est donc parfois impossible de vous prévenir en temps et en heure, nos équipes sur place font le maximum pour trouver des solutions alternatives satisfaisantes.

Pour des raisons d'économie d'énergie, la climatisation fonctionne uniquement à certaines heures et selon les températures extérieures. Seul l'hôtelier peut décider du fonctionnement (individuel ou collectif), des horaires et des périodes (en règle générale du 1er juin au 15 oct). Les piscines pouvant être chauffées ne le sont pas constamment. Les piscines extérieures ne sont en général pas chauffées et sont utilisables en hiver, en fonction des conditions météorologiques. Dans la majorité des hôtels, les chaises longues et parasols sont mis à disposition des clients à la plage et à la piscine (selon la disponibilité). Sauf indication contraire mentionnée sur le descriptif de l'hôtel, l'utilisation des chaises longues, parasols et serviettes de bain est en général gratuite. En haute saison, il se peut que le nombre de parasols, transats, matériel de sport, etc. soit insuffisant.

Climat

L'Autriche a un climat tempéré avec des étés chauds et des hivers froids. Les températures et les quantités des précipitations sont différentes selon votre situation dans le pays.

Coutumes et traditions locales

Depuis 2005, il est interdit de fumer dans tous les bâtiments publics. Depuis le 1^{er} janvier 2006, cette interdiction s'est étendue à toutes les stations dans lesquelles vous retrouverez des zones fumeurs. Fumer dans les restaurants et lors d'événements publics est interdit. Les zones fumeurs et non fumeurs doivent être respectées sous peine de sanction.

Documents de voyage

Vous voyagez avec un billet électronique (e-ticket) ou un billet d'avion accepté lors de l'enregistrement au comptoir à l'aéroport. Veuillez présenter votre carte d'identité ou passeport ainsi que le numéro de réservation comme preuve d'identité. Votre billet vous sera délivré au comptoir de la compagnie aérienne à l'aéroport. Vous trouverez ci-joint votre bon d'échange, appelé « voucher ». Ce bon est à présenter sur place, à la réception de l'hôtel, afin de bénéficier de vos prestations réservées.

Assurance

Dans certains pays, à votre arrivée, vous devrez présenter la copie d'un contrat d'assurance voyage ou maladie qui prendra en charge les frais médicaux engendrés sur place. Par précaution, veuillez vous informer sur les conditions d'entrée actuelles de votre destination. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance annulation, responsabilité civile, maladie et accident. Une assurance annulation vous protège contre les frais d'annulation, en cas d'annulation intempestive de votre séjour (pour maladie par exemple). Les coûts d'hospitalisation ou de soins médicaux peuvent être très élevés. Afin de couvrir un maximum de frais, procurez vous une assurance complète auprès de votre compagnie d'assurance ou renseignez vous auprès de votre agence sur nos produits d'assurance.

Sécurité

Veillez à ce que vos valises et sacs soient fermés à clé, et ne les laissez pas sans surveillance. Les vols peuvent ainsi être évités. Veuillez déposer votre argent, vos papiers d'identité et vos objets de valeur dans le coffre-fort de votre hôtel. Il est également recommandé d'avoir une photocopie de ses papiers d'identité sur soi.

Avertissement aux voyageurs

Selon le Ministère des Affaires Etrangères, aucune région du monde ni aucun pays ne peut être considéré comme étant à l'abri du terrorisme. A ce titre, toutes les destinations proposées peuvent être considérées comme des destinations à risque, tant au titre d'actes terroristes qu'au titre de défaillances climatiques. Ces événements, indépendants de notre volonté, ne sauraient engager la responsabilité de FTI Voyages. Toutes les informations complémentaires peuvent être consultées sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

Taxes autoroutières

En Autriche, pour l'utilisation des autoroutes et voies rapides, une vignette est obligatoire. La vignette doit être collée à l'intérieur du pare-brise et doit être bien visible. Il existe une vignette valable pour 10 jours, 2 mois et une année. Elles sont disponibles auprès des clubs automobiles et en stations-service proche de la frontière.

Vous pourrez trouver des constats d'accident dans plusieurs langues sur le site www.constat-amiable.croquisaccident.fr. Chaque édition de langue contient toujours un constat d'accident français et un autre constat d'accident dans la langue souhaitée.

Téléphone

L'Autriche a un réseau cellulaire dense avec de nombreux fournisseurs. Veuillez vérifier auprès de votre opérateur avec quel opérateur autrichien, vos communications seraient les plus avantageuses.

Indicatifs internationaux:

Pour l'Allemagne: +49 + Nr de téléphone (sans le „0“)

Pour la France: +33 + Nr de téléphone (sans le „0“)

Pour la Suisse: +41 + Nr de téléphone (sans le „0“)

Pourboires

Dans les restaurants et au chauffeur de taxi, il est usuel de laisser un pourboire, qui correspond en règle générale à 5-10% du montant de la facture.

Monnaie / Mode de paiement

La monnaie locale est l'Euro (EUR).

Les cartes VISA, Mastercard et American Express sont reconnues et utilisables dans le monde entier.

Pour tout paiement par carte bancaire, des frais peuvent être retenus. Vous pourrez retirer de l'espèce dans tous les automates.

Décalage horaire

L'Autriche fait partie du même fuseau horaire que l'Europe centrale (MEZ).

Conditions douanières

Pour les Suisses, il est autorisé d'importer 200 cigarettes ou 25 cigares, 1 litre de spiritueux ou 2 litres de vin.

Pour les personnes faisant partie de l'UE, il n'existe aucune restriction concernant l'importation d'objets pour ses besoins personnels. Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur les sites :

www.douane.gouv.fr ou www.ezv.admin.ch